

## TÉMOIGNAGE JUDICIAIRE ET CHARGE DE LA PREUVE DANS *MON MAÎTRE ET MON VAINQUEUR* : STRATÉGIES ÉNONCIATIVES ET INTENTIONNALITÉ

Jacques BARRO

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

[jacquesbarro@yahoo.fr](mailto:jacquesbarro@yahoo.fr)

**Résumé :** Cet article examine l'énonciation du témoignage judiciaire et de la charge de la preuve dans le roman *Mon Maître et mon vainqueur* de François Henri Désérable. Pour ce faire, il essaie de répondre aux questions suivantes : comment le témoignage judiciaire et la charge de la preuve s'énoncent-ils dans *Mon maître et mon vainqueur* ? Plus spécifiquement, quels sont les acteurs judiciaires de l'œuvre ? Quels rôles énonciatifs jouent chacun d'eux dans le procès testimonial et le dévoilement de la vérité judiciaire ? Comment les postures énonciatives testimoniales se présentent-elles ? Quelle est l'intentionnalité sous-tendue par les postures énonciatives adoptées ? Grâce aux moyens de l'analyse du discours, en l'occurrence, les théories énonciatives, pragmatique et sémiotique, l'analyse a révélé une pluralité de modalités dont l'usage du discours direct, de la double énonciation, de la philologie. À ces modalités s'ajoutent les postures énonciatives de sousénonciation, de surénonciation et de coénonciation aux effets pragmatiques bien étudiés par le témoin petit père. Les statuts énonciatifs de cette interaction testimoniale, au nombre de quatre, s'articulent autour des termes pivots de confident et de confieur. L'article montre, par ailleurs, comment les différentes modalités énonciatives traduisent une attitude auctoriale de dénonciation de certaines failles inhérentes au témoignage judiciaire.

**Mots-clés :** Témoignage judiciaire, charge de la preuve, confident, confieur, énonciation, pragmatique

## JUDICIAL TESTIMONY AND BURDEN OF PROOF IN *MY MASTER AND MY CONQUEROR* : ENONCIATIVE STRATEGIES AND INTENTIONALITY

**Abstract :** This article examines the enunciation of judicial testimony and the burden of proof in the novel *My Master and My Victor* by François Henri Désérable. To do this, he tries to answer the following questions: how are the judicial testimony and the burden of proof expressed in *My master and my conqueror*? More specifically, who are the legal actors of the work? What enunciative roles do each of them play in the testimonial process and the unveiling of the judicial truth? How do testimonial enunciative postures present themselves? What is the intentionality underlying the enunciative postures adopted? Thanks to the means of discourse analysis, in this case, enunciative, pragmatic and semiotic theories, the analysis revealed a plurality of modalities including the use of direct discourse, double enunciation, philology. To these modalities are added the enunciative postures of under-enunciation, over-enunciation and co-enunciation with pragmatic effects well studied by the witness little father. The enunciative statuses of this testimonial interaction, four in number, are articulated around the pivotal terms confidant and confior. The article also shows how the different enunciative modalities translate an auctorial attitude of denunciation of certain flaws inherent in judicial testimony.

**Keywords:** Judicial testimony, burden of proof, confidant, confior, enunciation, pragmatics

## Introduction

La littérature française, à l'image de plusieurs autres, est une littérature qui prend appui sur divers champs cognitifs, diverses disciplines scientifiques. Tout en gardant sa spécificité formelle, sa dimension esthétique, elle peut donner matière à réflexion sur l'économie, la religion, l'agriculture, l'Histoire, la sociologie, le droit. Pour ce qui est du droit, il faut dire, qu'il a été, en France, depuis la Renaissance au moins, un sujet constant de l'objet littéraire : entre autres Rabelais et d'Aubigné, Molière et La Fontaine, Montesquieu et Beaumarchais, Hugo et Zola, Le Clézio et Tournier respectivement au XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle ont fait de plusieurs de leurs œuvres un lieu de représentation du droit et de la justice tels qu'ils se donnent à voir en société. Ce rapport littérature et droit peut paraître paradoxal, à première vue, dans la mesure où la littérature relève du fictionnel tandis que le droit a pour objet la vérité. Toutefois, il n'est pas incompréhensible de trouver une complémentarité entre ces deux disciplines, car comme le concède Philippe Ségur (2017 : 112-113)

« D'un côté, certains auteurs se sont tournés vers l'étude des œuvres littéraires pour nourrir le processus de fabrication du droit... D'un autre côté, de nombreux auteurs ont abordé la notion de droit comme littérature pour répondre aux difficultés de la théorie juridique ».

Par ailleurs, si comme l'affirme Stendhal, « toute œuvre d'art est un beau mensonge », cet état de fait ne doit pas empêcher de reconnaître que l'œuvre littéraire permet aussi de « produire une impression de vérité », à travers notamment des postures réaliste ou naturaliste. Des démarches qui permettent de créer une interconnexion ou une interrelation entre droit et littérature. Cette interconnexion de la littérature et du droit est mise en évidence dans l'œuvre romanesque *Mon maître et mon vainqueur* de François-Henri Désérable, œuvre consacrée Grand prix du roman de l'Académie française 2021. Dans cette œuvre, le témoignage judiciaire, dans le processus de manifestation de la vérité, s'élabore suivant une énonciation bigarrée qui n'est pas sans éveiller la curiosité du chercheur. D'où l'intérêt d'étudier une telle énonciation en vue de mieux comprendre le récit romanesque et l'intentionnalité y attenante. Comment le témoignage judiciaire et la charge de la preuve s'énoncent-ils dans *Mon maître et mon vainqueur* ? Plus spécifiquement, quels sont les acteurs juridiques de l'œuvre ? Quels rôles énonciatifs jouent chacun d'eux dans le procès testimonial et le processus de dévoilement de la vérité judiciaire ? Comment les postures énonciatives testimoniales se présentent-elles ? Quelle est l'intentionnalité sous-tendue dans les postures énonciatives adoptées ? Quelles leçons nous donnent-elles sur le monde judiciaire ? Telles sont les interrogations qui orientent cette réflexion qui s'élabore dans la perspective de l'analyse du discours (littéraire) avec le concours des théories énonciative, pragmatique et sémiotique.

### 1. Cadre théorique et méthodologique

Un certain nombre de concepts judiciaires sont au cœur de l'analyse de l'énonciation de *Mon maître et mon vainqueur*, à savoir « témoignage » et « charge de la preuve ». Il est indispensable de circonscrire ces termes ainsi que l'orientation énonciative et narratologique de l'analyse.

### 1.1. *Approche conceptuelle : témoignage et charge de la preuve*

Dans le domaine du droit, il n'est pas rare d'entendre l'usage des termes « témoignage », « charge de la preuve ». Qu'est-ce à dire au juste ? Que faut-il entendre par témoignage ou charge de la preuve ? Sans entrer dans des considérations suffisamment détaillées, nous dirons que le témoignage est l'un des instruments dont le juge dispose pour faire jaillir la vérité, objet suprême de la justice. « La partie qui témoigne s'oblige comme tout témoin à dire la vérité. Avant procès, la partie doit alléguer des faits vrais, si elle désire que ses prétentions soient conformes à la preuve et puissent être retenues par le tribunal », (Mathias MURBACH-VIBERT, 2011 : 29). Le témoin doit s'engager à dire la vérité car « Le refus de témoigner constitue un outrage au tribunal. Le témoin qui rend un faux témoignage avec l'intention de tromper, commet un parjure », (Mathias MURBACH-VIBERT, 2011 : 30). La charge de la preuve, quant à elle, revient à déterminer à quelle partie au procès revient la responsabilité d'apporter des preuves pouvant prouver la vérité judiciaire et aider à remporter ou non le procès. L'article 1315 du Code civil (Mathias MURBACH-VIBERT, 2011 : 6) dit que : « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation ». Toujours selon Mathias MURBACH-VIBERT (2011 : 3),

« La question de la charge de la preuve consiste à déterminer le rôle des parties et du juge dans la production de la preuve. Si les parties sont maîtresses de la conduite du procès, c'est-à-dire notamment qu'elles ont l'initiative du procès, la charge de la preuve leur incombe. La procédure est qualifiée d'accusatoire. En revanche, si le juge a un rôle déterminant dans la recherche de la preuve, la procédure est qualifiée d'inquisitoire ».

La procédure accusatoire réserve un rôle prépondérant aux parties alors que la procédure inquisitoire confère de larges pouvoirs, notamment de recherche, d'enquête, au juge. Après cette clarification conceptuelle, il importe à présent d'apporter quelques précisions sur l'orientation théorique de la réflexion.

### 1.2. *Cadre théorique : quelques considérations énonciativo-narratologiques*

Une bonne analyse du témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur* exige sans doute des considérations narratologiques et énonciatives. Tout d'abord le volet narratologique.

#### 1.2.1. *La narratologie genettienne*

La narratologie est une discipline qui étudie les mécanismes internes ou la structuration d'un récit, lui-même constitué d'une histoire narrée. Le témoignage se faisant à travers une histoire, un récit, il est important de mettre en évidence d'ores et déjà certaines terminologies afférentes à l'analyse du récit selon Genette. Dans ses études narratologiques, Genette (1972 : 261) s'est intéressé notamment au mode

narratif, à l'instance narrative<sup>1</sup>, aux niveaux narratifs, et au temps de la narration<sup>2</sup>. S'il a examiné, au niveau du mode narratif, la distance narrative et les fonctions du narrateur<sup>3</sup> ; c'est plutôt les voix narratives<sup>4</sup>, le temps de la narration et la perspective narrative qui ont constitué l'essentiel de sa réflexion dans la rubrique en lien avec l'instance narrative. Il a précisé, par ailleurs, les questions d'emboîtement dans l'analyse des niveaux narratifs et mis en évidence la structuration du récit du point de vue de l'ordre, de la fréquence événementielle et de la perspective narrative au niveau de la section consacrée au temps du récit. Le présent article s'appuiera notamment sur le mode narratif et les voix narratives pour appréhender les modalités du témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur*. Par ailleurs, dans les récits, la narration s'accompagne toujours de postures énonciatives.

### 1.2.2. Postures énonciatives chez Rabatel : coénonciateur, sousénonciateur et surénonciateur

Le témoignage, dans sa réalisation pratique, prend de fait une dynamique interactive, comme il en est de la confidence. L'énonciateur-témoin, à travers sa déposition ou son témoignage, entre en relation avec un énonciataire récepteur du témoignage pour lui présenter son point de vue qui doit, en principe, être en phase avec les faits relatés. Relation des faits qui doit également être acceptée comme crédible. Ce qui nécessite bien souvent plusieurs postures énonciatives. Les outils conceptuels élaborés par Alain Rabatel dans sa théorie des points de vue s'avèrent ainsi opératoires pour analyser le témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur*. Dans sa théorie énonciative des points de vue, Rabatel (2004) distingue trois postures énonciatives majeures à savoir la coénonciation, la surénonciation et la sousénonciation. « La coénonciation correspond à la coproduction d'un point de vue commun et partagé », (Rabatel, 2004 :9). Quant à la surénonciation (Rabatel, 2004 : 9), elle « [...] est définie comme l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs ». La sousénonciation « [...] renvoie à l'expression interactionnelle d'un point de vue dominé, au profit d'un surénonciateur » (Rabatel, 2004 : 10). Cette tripartition de l'analyse interactive des points de vue n'obéit pas à une logique verticale ou horizontale de place. « Ainsi, la coénonciation n'implique pas que les locuteurs soient des pairs, partagent les mêmes options intellectuelles ou idéologiques. De même, il n'est pas obligatoire que le surénonciateur corresponde à un statut sociologique ou politique dominant, à une domination intellectuelle. Il convient de noter que la lecture

---

<sup>1</sup> De même, il note que l'instance narrative d'un récit peut différer selon les niveaux diégétiques : il appelle narrateur extradiégétique, celui qui raconte le récit premier (Homère par exemple) et narrateur intradiégétique, les personnages qui racontent le récit second (Ulysse dans le récit raconté aux Phéaciens).

<sup>2</sup> En considérant la catégorisation des temps de la narration par Gérard Genette, à savoir la narration ultérieure, la narration antérieure et la narration simultanée, il apparaît que le témoignage relève beaucoup plus de la première, car un témoin se prononce en général sur un fait passé. Du reste, dans le cadre du discours judiciaire, puisque nous parlons d'un témoignage de type judiciaire, Aristote note que ce type de discours est orienté vers le passé, quand le délibératif focalise le futur et l'épidictique le présent

<sup>3</sup> Aux cinq fonctions du narrateur à savoir la fonction narrative, la fonction testimoniale, la fonction de régie, la fonction de communication et la fonction idéologique.

<sup>4</sup> Le récit peut également être hétéro-diégétique ou homo-diégétique selon que le narrateur raconte l'histoire de quelqu'un d'autre ou sa propre histoire

rabateliennne de la coénonciation diffère quelque peu de celles de Morel et Danon-Boileau. Chez Morel ainsi que chez Culioli du reste (Rabatel 2004 : 9), « La coénonciation ne correspond pas à une coproduction d'un énoncé commun par les deux locuteurs, mais aux calculs du locuteur pour produire un énoncé qui recueille le consensus de l'interlocuteur en anticipant sur ses réactions; chez la seconde, il s'agit d'un phénomène de colocation qui ne présuppose pas que le point de vue commun soit effectivement partagé par les deux ».

L'analyse du témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur* se fera à travers un examen minutieux de l'interaction entre le témoin petit père et le juge d'instruction. Plus particulièrement, l'analyse fera attention au rendu du témoignage et aux réactions du juge. Dans cette perspective interactive, la compréhension des postures énonciatives nécessitera la prise en compte des modalisations et modalités d'énoncé (Safinaz Büyükgüzel, 2011 : 137). On prêtera donc attention au modalisateurs utilisés dans le témoignage en vue d'évaluer le positionnement énonciatif du personnage par rapport à l'affirmation de la vérité. À titre définitionnel,

« Un modalisateur est une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. Cette adhésion peut être forte, moyenne, faible, ou bien nulle dans le cas du rejet », Franck Neveu (2017 : 88)

Après avoir circonscrit le dispositif théorique, le moment est venu d'interroger l'œuvre, notamment ses dimensions judiciaires et énonciatives.

## 2. Le monde judiciaire ou juridique de l'œuvre

François Henri Désérable a construit une énonciation romanesque dont le sociotexte rappelle à plusieurs égards le monde juridique aussi bien dans la conduite narrativo-énonciative que dans les composantes actuelles de l'œuvre.

### 2.1. Aperçu et fait juridique de l'œuvre

*Mon maître et mon vainqueur*, Grand prix du roman de l'académie française 2021, est constitué de vingt-et-un chapitres, traversé de part en part par une narration-témoignage. Le narrateur-témoin, surnommé petit père, raconte la relation entre ses deux amis intimes : Vasco et Tina, éperdument amoureux l'un de l'autre. La passion amoureuse entre ces derniers est d'autant plus complexe que la jeune femme Tina est dans une autre relation, plus sérieuse, une relation conjugale assortie de deux enfants : Paul et Arthur. Malgré cette conjugalité, Tina fréquente Vasco avec lequel elle mène une vie sexuelle quasi pornographique.

Cette sexualité dévoyée qui dévoile chez Tina une certaine nymphomanie devint finalement si obsessionnelle que son Mari Edgar s'en rendit compte. Celui-ci, après avoir fouillé minutieusement le portable de sa conjointe, compris à travers les messages profondément érotiques, envoyés ou reçus, que Tina ne l'aimait pas autant qu'elle aimait son amant. Nonobstant l'infidélité de sa femme, Edgar, parce qu'il aime réellement celle-ci, trouvera les forces nécessaires pour lui pardonner. Et, elle, parce qu'elle voit en Edgar une assurance et le moyen de mener une vie paisible de femme

de foyer, fit violence sur ses sentiments pour Vasco : rupture de la communication avec les remords et chagrins qui vont avec.

Le jour du mariage entre Tina et son Edgar, Vasco, de façon inattendue, s'invita à la cérémonie et tira sur Edgar, à l'aide d'un pistolet automatique : « ... Vasco déverrouillait le cran de sûreté, et tendait le bras et fermait l'œil gauche, et visait les pieds d'Edgar, et pan ! il a tiré. Or Vasco on le sait ne savait pas viser. La balle qu'il destinait à Edgar, Edgar l'a prise dans le ventre » (p.187). Edgar s'en tirera finalement à bon compte dans la mesure où l'inexpérience du tireur et l'accoutrement d'Edgar ont constitué des remparts limitant les effets du tir. « Un petit hématome, j'ai répété, un petit hématome de rien du tout : voilà avec quoi s'en est tiré Edgar », une chance de cocu avait résumé le médecin », (p.188) confie le narrateur-témoin. Cette tentative d'assassinat d'Edgar par Vasco est le pivot du fait judiciaire de l'œuvre. En effet, peu après l'incident « Un fourgon de police convoyait Vasco vers le commissariat le plus proche... », puis l'affaire fut prise en charge par la justice. Un fait judiciaire à la fois volontaire (parce qu'il est prémédité) et flagrant (dans la mesure où l'acte a eu lieu en plein cérémonie et en présence de 250 convives). Il convient de noter que toutes les étapes de la procédure pénale ne sont pas évoquées dans l'œuvre : la procédure s'est limitée à l'étape de témoignage et de la charge de la preuve : aucun débat, aucun jugement, aucun arrêt, aucune décision. D'où l'importance d'analyser les modalités du témoignage et de la charge de la preuve sur lesquelles repose, en partie, l'originalité de l'œuvre.

## 2.2. Acteurs judiciaires de l'œuvre

Par acteurs judiciaires, il faut entendre, en l'occurrence, les personnes physiques ou les agents du système judiciaire actualisés ou pris en compte dans le procès ou les procédures judiciaires engagées dans l'œuvre *Mon maître et mon vainqueur*. En effet, l'acte criminel posé par Vasco à l'encontre d'Edgar a mobilisé un certain nombre de figures intervenant dans la chaîne de jugement au regard du code de procédure pénal. Dans cette œuvre de Désérable, on note la présence des agents comme le juge d'instruction, celui-là même qui mène l'interrogatoire préliminaire préparatoire au jugement. Il y a le greffier, appelé Vuibert, qui aide le juge d'instruction dans sa tâche dans l'œuvre. La victime et l'accusé sont respectivement d'Edgar et Vasco. On note également la présence de l'avocat de Vasco (Me Malone) et le témoin dont le surnom est petit père. Dans la société de référence, on sait que le greffier et le juge relèvent des membres de juridiction au niveau administratif, la victime et le présumé coupable constituent les parties au procès. Les avocats et témoins pouvant se retrouver au niveau des différentes parties. Ainsi selon Pierre TESSIER (1988 : 33) « Le juge écoute la preuve des parties et détermine par jugement la vérité judiciaire. Dans certains cas, il peut intervenir dans la preuve pour en contrôler la qualité. Toujours selon Pierre TESSIER (1988 : 33) :

« Les parties exposent leurs prétentions de faits par le biais de témoins et de pièces alors que le juge écoute les dépositions et examine la preuve documentaire et matérielle. Il est saisi de la preuve introduite au dossier à l'initiative des parties, qu'il observe et qu'il est chargé d'apprécier en vue de trancher le litige ».



### 3. Stratégies énonciatives du témoignage et de la charge de la preuve

Quelles sont les stratégies énonciatives mises en œuvre dans le roman *Mon maître et mon vainqueur* pour matérialiser le témoignage et la charge de la preuve ?

#### 3.1. Énonciation de la charge de la preuve dans *Mon maître et mon vainqueur*

La charge de la preuve, nous l'avons vue revient à déterminer à quelle partie au procès incombe la responsabilité d'apporter des preuves pouvant prouver la vérité judiciaire et aider à remporter ou non le procès. Comment l'énonciation romanesque en question illustre les modalités de la charge de la preuve ? Qui apporte les preuves ? S'agit-il d'une procédure accusatoire ou inquisitoire ? Rappelons que l'intrigue de l'œuvre tourne autour de la relation passionnelle entre Tina, la femme d'Edgar, et Vasco ; tous des amis du narrateur-témoin surnommé petit père. Les pièces à conviction dont dispose le juge dans l'œuvre pour confondre Vasco sont présentées par le narrateur-témoin dès son premier contact avec le juge d'instruction en charge du dossier :

**Le cahier**, c'était la première chose que m'avait montrée le juge, quand tout à l'heure j'étais entré dans son bureau... Sur la couverture souple et transparente, on pouvait lire au feutre noir : MON MAÎTRE ET MON VAINQUEUR. Sur les pages suivantes, il y avait des poèmes. Voilà ce qu'on avait retrouvé sur Vasco : **le revolver, un cahier noirci d'une vingtaine de poèmes et, plus tard après expertise balistique, des résidus de poudre sur ses mains** ». (Désérable, 2021 : 19)

Déjà, à lire ce passage, on pourrait dire que le juge dispose de preuve suffisante pour confondre Vasco sur la tentative de meurtre. Mais, la démarche scientifique et judiciaire nécessitant la diversification et l'approfondissement des preuves, le juge peut sinon doit enquêter, s'attacher les services de témoins divers afin d'instruire sérieusement à charge ou à décharge s'il s'agit d'une procédure inquisitoire. C'est cette dernière procédure qui est privilégiée par le juge d'instruction. Dans l'œuvre, pour mieux approfondir l'instruction du dossier, le juge a voulu s'attacher d'abord les services des témoins proches de la victime avant de voir les témoins proches du mis en examen. Le témoignage des proches de la victime s'est fait de façon sommaire et s'aperçoit à travers la médiatisation énonciativo-interactive suivante de petit père et du juge d'instruction sur le style discours direct et narrativisé :

« Quelle affaire, j'ai dit. Et si le juge m'avait convoqué, c'est qu'il avait de bonnes raisons de croire que je pouvais l'aider à y voir plus clair. Un véritable casse-tête, m'avait-il avoué : pas de témoins, ou plutôt, s'était-il corrigé, deux cent cinquante témoins dont aucun n'était fiable, car tous connaissant de près ou de loin la victime, avait pris son parti, tous accablaient le mis en examen qui n'avait qu'un nom à la bouche : Tina. Vasco répétait en boucle Tina, Tina, Tina, comme si psalmodier son prénom allait la faire revenir. Voyez ça avec Tina, disait Vasco, **mais la Tina en question, se désolait le juge, refusait de collaborer à l'enquête** au sujet de laquelle Vasco se contentait d'un laconique : **le cahier, tout est dans le cahier, vous n'avez qu'à lire les poèmes**... Alors, avait demandé le juge, vous m'expliquez ? Je passais pour être le meilleur ami de Vasco. J'étais l'un des amis les plus proches de Tina. Autant dire qu'il attendait beaucoup de moi, le juge. Et moi j'étais d'accord pour lui expliquer ce qu'il voulait, si ça lui chantait, je pouvais bien me faire l'exégète d'un recueil de poème, mais enfin je l'avais quand

même mis en garde, il allait devoir s'armer de patience, tout cela allait prendre du temps. C'était toute une histoire, cette histoire ». (Désérable, 2021 : 19-20)

Les commentaires axiologiques du juge, que l'on retrouve dans l'extrait ci-dessus, laissent entendre que les témoins proches de la victime ont pris fait et cause pour celle-ci. Pour mieux connaître la vérité, la recherche d'une autre catégorie de témoin s'imposa alors au magistrat. C'est donc pour entendre un autre son de cloche que le juge se référa au narrateur-témoin de l'œuvre, témoin proche de l'accusé, mais aussi témoin idéal puisque celui-ci connaît très bien les deux parties : la victime et le bourreau. Aussi, les compétences herméneutiques en poésie, nécessaire pour comprendre certains détails de l'affaire judiciaire en examen, ont-elles plaidé pour le choix de petit père. Cette compétence du narrateur-témoin et sa proximité avec Tina et Vasco, permet en effet au juge d'avoir une meilleure intelligibilité des pièces à conviction mobilisés pour le procès. De fait, comme le concède le narrateur-témoin lui-même, « J'étais devenu le confident de l'un et le confesseur de l'autre, l'historiographe de leur amour... » (Désérable, 2021 : 6.)

Ainsi, au regard de l'orientation énonciative du passage ci-dessus, il apparaît que la procédure utilisée pour la charge de la preuve est une procédure inquisitoire. Car, comme on l'a vu au niveau de la clarification conceptuelle, s'il s'agit d'une procédure accusatoire, les parties saisissent le juge. Mais c'est le juge qui s'investit à fond, qui dirige la procédure avec des enquêtes approfondies, s'il s'agit d'une procédure inquisitoire. Le juge a engagé une procédure inquisitoire parce qu'il doutait de la sincérité des témoins proches de la victime : « (...) **pas de témoins, ou plutôt, s'était-il corrigé, deux cent cinquante témoins dont aucun n'était fiable, car tous connaissant de près ou de loin la victime, avait pris son parti, tous accablaient le mis en examen...** ». Les subjectivèmes verbaux « accablaient » et « se désolait » et les modalités d'énoncé notamment l'usage de la négation « pas de témoins », « aucun n'était fiable », explique à souhait pourquoi ce dernier a eu recours à une procédure inquisitoire ou du moins pourquoi, la situation requerrait une procédure inquisitoire. De même, la mention assez claire du terme « enquête » à la page 74 est assez indicative de la nature de la procédure judiciaire en matière de charge de la preuve. Analysons à présent l'outil majeur de cette procédure inquisitoire utilisée par le juge d'instruction à savoir le témoignage.

### 3.2. *Stratégies énonciatives du témoignage et valeurs pragmatiques dans Mon maître et mon vainqueur*

Les points débattus ici concernent les modalisations narrativo-énonciatives, la sémiotique et la pragmatique de l'énonciation testimoniale.

#### 3.2.1. *Modalisations narrativo-énonciatives du témoignage dans Mon maître et mon vainqueur*

Dans *Mon maître et mon vainqueur*, le témoin dont l'interrogatoire constitue la substance de cette trame romanesque est, répétons-le, petit père, ami intime de Vasco, le mis en examen ; et de Tina, amante de Vasco et épouse d'Edgar. Il s'agit d'un témoin choisi par le juge d'instruction en vertu de ses capacités intrinsèques à faire avancer le



dossier. En vue de mener à bien son témoignage, petit père, procède de différentes manières. Pour en parler, nous étudierons respectivement le mode narratif, l'instance narrative, les temps du récit, l'énonciation, la stratégie pédagogique-philologique.

### 3.2.1.1. Instance, mode et temps de la narration

Au niveau de l'instance narrative, notons que le témoignage judiciaire dans *Mon maître et mon vainqueur* se fait suivant le mode de la narration homodiégétique. Le témoin est donc un narrateur homodiégétique. Dans ce type de récit, le narrateur raconte une histoire dans laquelle il est témoin ou partie prenante. Il s'agit donc d'un statut narratorial approprié pour témoigner au niveau judiciaire. Cette modalité narrative essaime ou irradie toute l'œuvre : les nombreuses marques de la première personne du pluriel et du singulier l'attestent. Le passage ci-dessous en témoigne :

**Nous nous retrouvions** à l'Hôtel Particulier, qui présentait le double avantage d'être à deux pas de **chez moi** et pas loin de chez elle : **ainsi je n'avais jamais à l'attendre longtemps**. Elle disait souffrir depuis plusieurs années d'une pathologie qu'elle craignait irréversible : elle omettait de prendre en compte le temps de trajet. Elle ne partait de chez elle qu'à l'heure où elle était attendue, comme si d'un claquement de doigts, elle pouvait se retrouver sur le lieu de rendez-vous où elle arrivait en général en retard d'un quart d'heure, parfois plus, jamais moins – elle ratait des trains, elle offusquait des gens, **c'est comme ça mon vieux, il faut t'y faire, disait Tina. Alors quand un jeudi après-midi je lui ai fait savoir que je recevais des amis à dîner samedi soir, qu'il y aurait ce Vasco que je voulais lui présenter, et qu'elle m'a dit j'essaierai de passer...** Tina n'aimait les garçons qu'aux yeux verts, or ceux de Vasco étaient bleus, avec une touche de marron... **Il n'avait pas fallu bien longtemps après ça, après sa rencontre avec elle pour que Vasco m'assaille de question.** Il voulait tout savoir de Tina, un peu comme vous, j'ai dit, qui voulez tout savoir de Vasco... (Désérable, 2021 : 26)

En ce qui concerne le mode narratif, on peut dire que le témoignage de petit père se fait sur le mode de la narration ultérieure suivant plusieurs registres discursifs, notamment le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre. Parmi ces registres discursifs, il convient de focaliser l'attention sur ce qui nous paraît important en termes de gain heuristique : le discours direct. Le roman-témoignage de Désérable révèle une narration marquée profondément du sceau du discours direct. Ce discours direct est utilisé à différents niveaux du récit et face à différents personnages ou protagonistes du fait judiciaire de l'œuvre. Ce style qui a pour vocation d'être un style d'authenticité est utilisé par le témoin petit père pour rendre compte des propos importants de chaque maillon indispensable de la chaîne. Le tableau ci-dessous donne des exemples de ce style discursif. Pour une meilleure contextualisation et une bonne compréhension, les personnages et circonstances concernés par ledit discours sont également précisés. Les verbes introducteurs sont soulignés pour une meilleure intelligibilité de l'énonciation testimoniale.

Témoignages au style direct	Dynamiques interactives	Informations judiciaires communiquées
<b>J'ai su que cette affaire allait trop loin quand je suis entré dans une armurerie.</b> Voilà ce que plus tard, beaucoup plus tard me <u>confierait</u> Vasco, un jour ou nous serions assis, lui et moi, en terrasse d'un café. p.13	<b>Le narrateur témoin</b> rapporte une confiance de <b>son ami Vasco</b> . 1	Préméditation d'une défense à l'aide d'arme. Information sur les préparatifs du conflit entre Vasco, le mis en examen et Edgar, la victime.
<b>Le mieux, a suggéré l'armurier, c'est une matraque télescopique, celle-ci par exemple.</b> Et il a sortie de la vitrine une matraque noire, en acier nickelé, avec manche en caoutchouc cranté antidérapant... p.14	<b>L'armurier et Vasco</b>	Information sur les préparatifs du conflit.
<b>Tout il m'a dit.</b> Je n'ai pas eu le temps d'ouvrir la bouche qu'il m'a dit je <b>veux TOUT savoir d'elle, d'où elle vient, où elle vit, depuis quand, ce qu'elle fait et surtout : comment je peux la revoir. Vas-y. Je t'écoute.</b> p.31	<b>Le narrateur témoin, petit père, et Vasco</b>	Vasco après son coup de foudre face à Tina, la femme d'Edgar, cherche à la revoir.
<b>Il se peut que je tue un homme.</b> C'est ce qu'a dit Vasco un matin à Me Malone, notre avocat : <b>il se peut que je tue un homme...</b> p.113	<b>Vasco s'adressant à son avocat Me Malone.</b>	Préméditation d'un assassinat de la part de Vasco
Tina depuis quelque temps avait l'air absente, préoccupée... Edgar la trouvait soucieuse, désinvolte, évasive, bizarre, c'est lui qui <u>disait ça, tu es bizarre, chérie...</u> p.113	<b>Edgar et sa femme Tina</b>	Edgar remarque un changement négatif chez sa femme
Au dîner, il lui <b>avait demandé</b> ce qu'il faisait comme type de Yoga. Est-ce que c'était un yoga méditatif, moins centré sur le corps que l'esprit, basé sur la respiration et de longs étirements ou est-ce qu'au contraire c'était un yoga dynamique avec enchaînement de chorégraphies et renforcement musculaire ? Et Tina <u>s'était trahie</u> :Ashtanga, elle avait dit, j'en sors lessivée. p.115	<b>Edgar questionnant sa femme Tina sur un fait inhabituel</b>	<b>Edgar a le pressentiment que sa femme Tina est une traîtresse. D'où les questions dont la réponse confirme la trahison (voir le commentaire métadiscursif du narrateur témoin sur le contenu de la réponse)</b>
<b>Il veut me défoncer à coups de batte, a dit Vasco. Il sait où j'habite. Il me faut un flingue.</b> <b>Huit ans, a lâché notre ami avocat. Une belle plaidoirie, un casier judiciaire encore vierge, un procureur clément et un jury magnanime, et tu peux t'en tirer avec huit ans de prison.</b> p.120	<b>Vasco se confiant à son ami avocat M<sup>e</sup> Malone</b> qui lui répond.	Vasco veut chercher un revolver pour se défendre contre Edgar qui l'a, par mail, menacé de punition à coups de batte après avoir découvert qu'il couche avec son épouse Tina.
Et dès qu'il se réveillait, les hostilités reprenaient. Edgar lui <u>disait j'ai rêvé de toi mon amour, nous marchions tous les deux, main dans la main, heureux, amoureux, tu me souriais, je te souriais et soudain je te jetais sous un bus. Voilà ce que tu as fait de moi Tina : un type qui rêve de jeter la femme qu'il aime sous un bus...</u> p.125	<b>Edgar s'adressant à Tina</b> après la découverte de son infidélité	<b>Le désarroi et la mélancolie d'Edgar après avoir découvert l'infidélité de Tina. Entre amour et pensées funestes.</b>

<p>Elle <u>répétait</u> <b>il me manque, putain, il me manque, il m’envahit l’esprit, s’immisce dans chacune de mes pensées</b>, et l’écoutant, je songeais qu’on n’aurait pas pu donner définition plus juste de la passion amoureuse. p.127</p>	<p>Tina se confiant à petit père</p>	<p>Tina malgré la découverte de son infidélité avec Vasco éprouve des transports amoureux pour Vasco. Un amour passionnel.</p>
<p>Une lettre, encore une... Et cette fois-ci pas question de le défoncer à coups de batte, mais de le tuer, tout simplement. C’est ce qu’il <u>disait</u>, Edgar, dans son mail, <b>essaie encore une fois, une seule fois de contacter Tina et je te tue tout simplement.</b> p.133</p>	<p>Edgar parlant de Vasco</p>	<p>Edgar, après avoir promis de défoncer Vasco à coups de batte, lui promet une seconde fois la mort s’il écrit encore à son épouse Tina.</p>
<p><b>Un petit hématome, j’ai répété, un petit hématome de rien du tout :</b> voilà avec quoi s’en est tiré Edgar. <b>Une chance de cocu, avait résumé</b> le médecin. p.188</p>	<p><b>Le narrateur témoin, petit père,</b> commentant la blessure d’<b>Edgard</b></p>	<p>Vasco a tiré sur Edgar et l’a blessé légèrement par chance au pistolet.</p>

Il est important de souligner que la plupart des verbes introducteurs des extraits ci-dessus ont le trait sémantique de « dire ». Ce qui montre que l'on se trouve dans une perspective de restitution. Quelle importance revêt une telle modalité testimoniale ? Il faut convenir que le témoignage au style direct permet, en l'occurrence, de suivre presque en direct, comme sur un écran, les actions décrites par le témoin petit père. Cette modalité testimoniale facilite l'authentification formelle de la parole du témoin lors d'éventuelles confrontations par exemple. C'est également un procédé qui permet en principe d'être clairement en phase avec le serment du témoin : l'énonciation de la vérité et rien que la vérité. Comme le dit si bien le narrateur-témoin lui-même « (...) je me suis rappelé qu'un peu plus tôt j'avais prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, j'avais même levé la main droite... » (Désérable, 2021 : 18). S'il est vrai que la modalité énonciative du témoignage au discours direct est tout à fait compréhensible et indiquée en l'occurrence, il reste que le témoin petit père dans cette déposition adopte d'autres stratégies dont celle de la double énonciation.

### 3.2.1.2. La stratégie de la double énonciation et les postures énonciatives

L'examen des modalités énonciatives du témoignage dans *Mon maître et mon vainqueur* révèle que la double énonciation est l'une des stratégies adoptées par le narrateur-témoin petit père. La double énonciation, faut-il le préciser, est une stratégie énonciative prisée par l'énonciation théâtrale (Michel Jarrety, 2001). En effet, le théâtre est connu pour être une catégorie d'art qui actionne deux émetteurs et deux destinataires à des fins pragmatico-communicationnelles. Pour illustrer cette dimension du témoignage dans *Mon maître et mon vainqueur*, il convient de considérer tout d'abord le volet destinataire.

Nous le savons déjà, l'intrigue romanesque en question est bâtie autour d'une enquête judiciaire sur fond de témoignage et d'interrogatoire. Le témoin clé petit père a pour allocutaire ou destinataire le juge d'instruction et son greffier Vuibert. Le témoignage est donc fait, à première vue, essentiellement pour ces agents de la justice. Cependant, outre cette interaction directe ou intradiégétique entre petit père et les agents judiciaires diégétique, on note une certaine théâtralisation où le témoignage se dédouble et se fait également en direction du lectorat. C'est le cas des trois premiers extraits et des deux derniers extraits du tableau (cf. 3.2.1.1. infra). Mieux, on aperçoit de façon quasi intempestive des discours rapportés ou des discours narrativisés, à l'attention exclusivement du lecteur suivant la technique du monologue intérieur. À l'exclusion des trois premiers et des deux derniers extraits du tableau précité, les autres extraits testimoniaux, dont les implications pragmatiques sont déclinées plus loin, obéissent à cette double énonciative. Ainsi, le témoignage se veut bidirectionnel parce qu'il est adressé à deux destinataires différents, situés à des niveaux discursifs différents : les uns sont des destinataires internes à l'œuvre, immanents, diégétiques : il s'agit du juge d'instruction et du greffier (voir le tableau ci-dessus) ; les autres sont des destinataires externes : ce sont les lecteurs du roman.

Le procès testimonial, en direction du lectorat par le biais du monologue intérieur ou d'une complicité feinte avec le monde extra-fictionnel, correspond à la technique de l'aparté au niveau de l'énonciation théâtrale où l'acteur prend à témoin le public sur certains faits non dévoilés à ces interlocuteurs-acteurs sur scène. L'indice qui permet d'identifier ce second plan énonciatif est notamment la présence des noms du juge ou

du témoin lui-même comme sujet des verbes introducteurs ou tout simplement comme objet de métadiscours. Outre les extraits précités, ceux qui sont ci-dessous obéissent à cette dynamique de la double énonciation :

- a) (...) j'ai été comme happé par le regard, par les yeux de Tina – Des yeux...  
Que votre ami, **a dit le juge**, évoque dans un poème... Pas de doute, **j'ai dit**... Et **j'aurais pu lui dire, au juge**, comment j'étais parvenu, via le producteur de sa pièce que je connaissais plus ou moins, à faire sa rencontre, comment elle et moi étions devenus amis... mais ça n'était pas le sujet. (Désérable, 2021 : 25-27)
- b) (...) il (le bureau) était de standing et baigné de lumière... Un peu comme le vôtre, ai-je expliqué au juge, encore que le vôtre, ai-je menti pour lui faire plaisir... (Désérable, 2021 : 119)
- c) **Et tout cela, les fréquents passages en bas de chez Tina, la visite de l'appart et le vol du parfum, tout cela non plus je ne l'ai pas dit au juge : Vasco n'avait pas besoin de moi pour lester l'acte d'accusation de chef d'inculpation supplémentaires, je n'étais pas là pour l'enfoncer**, alors j'ai seulement dit... que la vie sans Tina paraissait à Vasco inodore, incolore, sans saveur, –comme les propriétés de l'eau plate a dit le juge, exactement, j'ai dit comme les propriétés de l'eau plate ». (Désérable, 2021 : 151)
- d) ... Le soir de son anniversaire, **ai-je dit au juge**, le soir où Vasco lui avait offert le cœur de Voltaire, **ai-je omis de lui dire**... » (Désérable, 2021 : 73-76)

Quelle analyse peut-on faire de cette adresse au lecteur ? Quels enseignements ces indices de la double énonciation donnent-ils sur le témoignage judiciaire ? En partant respectivement des exemples a, b, c et d, il se dégage les informations suivantes sur le témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur* :

premièrement, le témoin sélectionne les informations pertinentes dans la multitude d'informations dont il dispose sur les situations et les faits pour les donner au juge ;  
deuxièmement, le témoin, au cours de l'enquête judiciaire peut mentir sans que le juge sache ;

troisièmement, le témoin, peut, par mauvaise foi ou par souci de protéger le mis en examen dont il est proche, passer sous silence des informations compromettantes ou qui augmentent ou aggravent les chefs d'inculpation ;

quatrièmement le témoin peut omettre volontiers des informations compromettantes et choisir de dire ce qui ne l'est pas au cours du témoignage.

La stratégie de la double énonciation permet ainsi de dire que le témoin non seulement témoigne avec subjectivité en ne respectant pas son serment, mais aussi et surtout que le juge n'a pas toujours la possibilité de découvrir ce mensonge *in situ* s'il est moins renseigné que le témoin. En ce qui concerne les postures énonciatives, il faut noter que les extraits a) et b) montrent que le narrateur-témoin est dans une position de surénonciation, de surplomb énonciatif du narrateur-témoin vis-à-vis du juge alors que l'extrait c) révèle une coénonciation ou un accord de vue sur l'objet de l'énonciation. L'extrait d), se présentant comme une réserve feinte, s'inscrit dans le cadre de la sousénonciation. Les segments énonciatifs soulignés au niveau des extraits a, b, c et d sont des indices de ces postures. Outre l'usage du style direct et de la double

énonciation suivant différentes postures, s'ajoute la méthode philologique comme modalité testimoniale.

### 3.2.1.3. La méthode philologique et postures énonciatives

D'emblée, il est à préciser que la configuration de l'énonciation philologique dans le procès testimonial place d'office le narrateur-témoin petit père dans une posture de surplomb énonciatif ou de surénonciation par rapport au juge. C'est, du reste, en vertu de ce positionnement énonciatif d'un point de vue intellectuel que le juge d'instruction a eu recours à petit père pour une exégèse des poèmes en vue de comprendre les tenants de la tentative d'assassinat. Comme l'a dit si bien le mis en examen au juge : « (...) **le cahier, tout est dans le cahier, vous n'avez qu'à lire les poèmes...** ». Toutefois, certaines scènes interactives directes ou dialogales recèlent des marques de coénonciation ou de sousénonciation comme il sera donné de le constater. Pour clarifier la notion de philologie, on dira avec Paul Aron et al. (2002 : 567-568) que

« Dans la tradition antique, Philologia désigne l'activité qui au sein des variantes et des gloses suscitées par leur transmission s'attachent à découvrir la forme authentique des textes littéraires et à en produire le commentaire (information sur l'auteur ; circonstances et genèse de l'œuvre, explication des mots et des choses devenus incompréhensibles ; jugement qualitatif ; etc.)... Elle recouvre largement le domaine de la critique génétique et de l'histoire littéraire ».

La philologie interroge donc les textes ou met au centre de son activité le questionnement en vue d'en dégager les significations tant du point de vue du contenu que de la forme. Elle cherche à expliquer les textes par les causes profondes qui les ont suscités en les examinant minutieusement. Au regard de cette dimension de la méthode philologique, on comprend pourquoi le témoignage judiciaire dans, *Mon maître et mon vainqueur*, prend la dynamique de la maïeutique socratique avec pour matière l'explication de textes poétiques sensée aider le juge d'instruction à connaître la vérité et les causes de l'usage d'un flingue par Vasco pour essayer de tuer Edgar. Des textes poétiques dont l'auteur est le mis en examen. La méthode philologique utilisée par le narrateur témoin combine en effet différents procédés de la critique littéraire notamment la stylistique (Désérable, 2021 : pp.16-17 et p.65), l'histoire littéraire (Désérable, 2021 : 108,143), critique génétique (Désérable, 2021 : 33, 161).

Dans l'œuvre, le témoignage de petit père suit quasiment l'ordonnancement des différents poèmes du recueil de Vasco, le mis en examen. Au fil du témoignage et de l'analyse critique des poèmes par petit père, le juge et le lecteur remarque progressivement que le recueil de poèmes est une sorte de boîte noire expliquant nombre de raisons de la tentative d'assassinat, depuis le début de la relation entre Tina et Vasco jusqu'à l'usage de l'arme à feu par celui-ci sur Edgar. Ce volet philologique du témoignage est si bien documenté qu'une analyse suffisamment détaillée ne saurait tenir dans les limites de la présente réflexion. Le narrateur témoin en qualité d'exégète philologue s'est prononcé sur tous les poèmes de Vasco, plus précisément au nombre de vingt et deux (22) dont les occurrences se présentent comme suit dans l'œuvre : (1 : p.16) ; (2 : p.26) ; (3 : p.30) ; (4 : p.44) ; (5 : p.51) ; (6 : p.58) ; (7 : p.60) ; (8 : p.61) ; (9 : p.65) ; (10 : p.73) ; (11 : pp.79-80) ; (12 : p.85) ; (13 : p.106) ; (14 : pp.111-112) ; (15 : p.118) ; (16 : p.128) ; (17 : p.141) ; (18 : p.143) ; (19 : p.153), (20 : p.155) ; (21 : p.161) ; (22 :



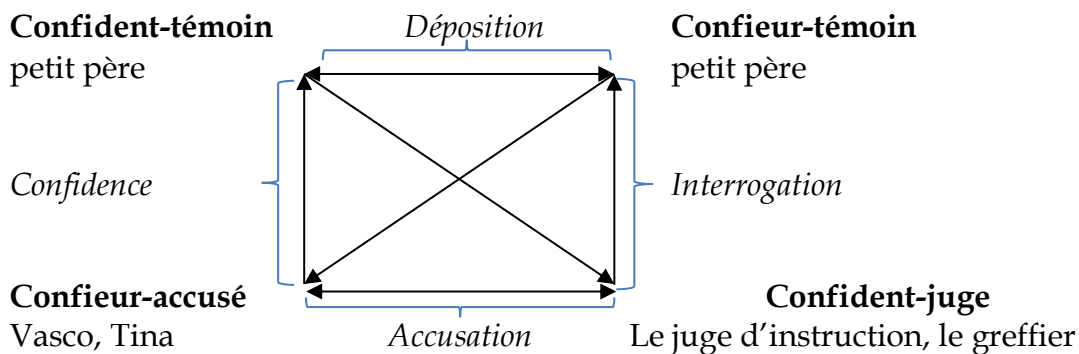
p.166). Les quatre exemples ci-dessous exemplifient le mode d'insertion des poèmes, objet de la méthode testimoniale philologique :

- « **Ah, s'est écrié le juge, ceci explique cela** :
- e) Ni Colt ni Luger  
Ni Barreta ni Browning  
Bois ta soupe Edgar ». (Désérable, 2021 : 16)
- f) **Voilà que tout s'éclaire, a dit le juge, et il m'a montré ce haïku** :  
Main levée Christie's  
Le revolver de Verlaine  
Adjugé vendu. ( Désérable, 2021 :141)
- g) Un cœur immergé  
F.M.A. dans BnF  
Chut ! taire le vol  
Et ça ? **a demandé le juge**. C'est quoi, ça ?
- h) Un haïku, **j'ai dit**. Un petit poème en trois vers qu'on appelle des segments. C'est concis, ciselé : le haïku ne décrit pas, il évoque. C'est très codifié. Ça vient du Japon. Et puis, **il m'a demandé** ce que ça voulait dire, ce haïku. Ce haïku, c'était sans doute un procès, c'était peut-être la taule, en tout cas une amende bien salée. Ça voulait dire que j'étais dans la merde. J'ai relu le haïku... avec un sourire ingénu, en prenant un petit air innocent. Dieu savait pourtant qu'en l'espèce je ne l'étais pas, innocent, mais Dieu ne met pas en examen et le juge si. Alors, a insisté le juge, ça veut dire quoi ce haïku ? (...) Aucune idée, j'ai dit. Vous êtes sûr ? Non vraiment, je ne vois pas. (Désérable, 2021 : 65-73)  
« Un jour Tina mes vers qui seront ta couronne  
[...]  
Un jour Tina mes vers on le comprendra mieux  
**Pas mal, a dit le juge.** [...] **Très beau, très très beau...** Alors je n'ai rien dit. Pour le bien de Vasco je renoncé à préciser qu'il n'avait fait là que reprendre ceux d'Aragon en substituant le prénom d'Elsa par celui de Tina ». (Désérable, 2021 : 143-144)

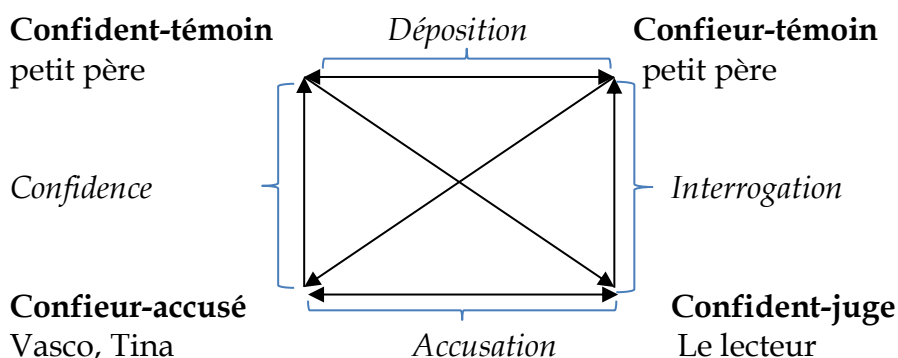
À l'analyse, on peut dire que la méthode philologique est structurée à l'instar du point précédent par la double énonciation dans une perspective *lecto-centrée* via les reprises autonomiques comme l'illustre le segment en gras. Les segments énonciatifs soulignés sont notamment les siègent de postures énonciatives de coénonciation ou de sous-énonciation c'est selon. Ainsi, la coénonciation se décline respectivement au niveau de e) et de f) manifestant clairement l'accord du juge avec l'exégèse poétique de petit père. Au niveau des extraits g) et h) la réaction de petit père montre une réserve, une prudence tantôt dans le modus tantôt dans le dictum de son témoignage-explicatif. Cette réserve est l'expression d'un témoin dominé par des considérations pragmatiques comme cela se lit à travers lesdits extraits. Les différents rapports entre énonciateurs tout au long du témoignage autorisent à procéder à une lecture sémiotique de l'interaction testimoniale selon le principe de la narrativité.

### 3.3. Sémiotique de l'énonciation testimoniale : brève analyse actantielle et interactionnelle

Pour mieux saisir l'actorialité du témoignage judiciaire, le modèle greimassien (1976) du carré sémiotique peut être mis à contribution. Ainsi l'axe de la contrariété se configure dans *Mon Maître et mon vainqueur* autour des termes de confident et de confieur. Mais dans un souci de lisibilité du procès testimonial, il est plus indiqué de s'accommoder des termes confident-témoin et confieur-témoin. Le locuteur principal du témoignage petit père, énonciateur central occupe le rôle énonciatif de confident-témoin vis-à-vis de ses amis Tina et Vasco, lesquels jouent le rôle de confieur-accusé. Confieur de leur passion-amoureuse à petit père et accusé dans la confiance de celui-ci au juge d'instruction ou dans la tentative d'assassinat d'Edgar par Vasco. Si petit père est confident par rapport à ses deux amis, il porte en revanche la casquette de confieur-témoin à l'égard du juge d'instruction et du greffier au niveau immanent et vis-à-vis du lecteur au niveau transcendant. Ces derniers (juge d'instruction, greffier, lecteur) occupent le rôle énonciatif de confident-juge. L'interaction entre petit père et le juge d'instruction ainsi que du greffier présuppose celle entre petit père et ses amis Tina et Vasco exactement comme le présent présuppose le passé, comme une déposition judiciaire (présent) focalise le passé. Une telle dynamique interactive peut être projetée sur le carré sémiotique du témoignage judiciaire ou de la déposition comme suit :



Ce carré s'inscrit dans la perspective de l'approche immanente. Il ne prend donc pas en compte la dynamique de la double énonciation qui fait du lecteur un partenaire de l'interaction testimoniale. Ce volet transcendantal est pris en compte dans le carré ci-dessous avec comme seule différence l'identifiant du confident-juge.



### 3.4. Valeurs pragmatiques de l'énonciation testimoniale et intentionnalité de l'œuvre

Il s'agit de mentionner ici les valeurs communicationnelles de la stratégie énonciative testimoniale dans l'œuvre de François Henri Désérable. Qu'est-ce que l'œuvre révèle ou indexe relativement à la procédure judiciaire du témoignage et de la preuve ? Que nous enseigne-t-elle sur la justice ? Bref, quelle est l'intentionnalité de l'œuvre ? Pour répondre à cette série de questions, il faudrait revenir très rapidement sur les valeurs illocutoire et perlocutoire de l'exercice testimoniale à l'œuvre dans l'œuvre dérésablienne.

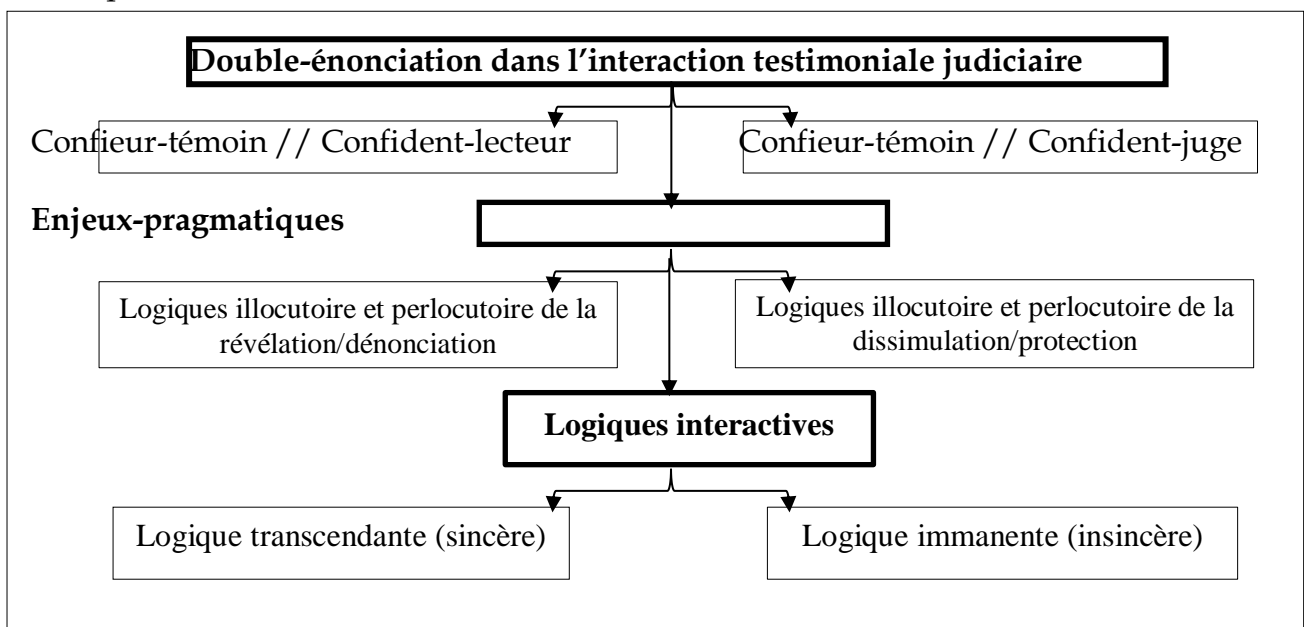
La stratégie de la double énonciation et de la démarche philologique révèle des implications pragmatiques considérables qui éclairent davantage les enjeux du témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur*. Dans ce témoignage judiciaire, on peut dire à l'instar de Leda Mansour que « [...] ce sont les «dire», «ne pas dire», «devoir ne pas dire» et «la peur et la prudence de dire» qui caractérisent le discours du témoin petit père vis-à-vis du juge d'instruction. Le témoin intériorise et extériorise la vie intérieure des confieurs-accusés Tina et Vasco dans le témoignage judiciaire en fonction visiblement des implications pénales ou pragmatiques. S'il ment au juge, il dit la vérité au lecteur sachant que les deux interlocuteurs n'ont pas les mêmes statuts pragmatiques : le juge étant capable de mettre en examen contrairement au lecteur qui reste impuissants face aux témoignages pouvant compromettre et Vasco et le témoin petit père lui-même.

Les marques énonciatives de la sousénonciation et de surénonciation se présentent, de fait, comme des actes illocutoires directives de protection de Vasco et Tina par petit père. Il y a ainsi rétention volontaire d'information pour soustraire ses amis à la rigueur judiciaire ou pour susciter des circonstances atténuantes. Les passages ci-dessous des extraits g) et h), exprimant tous des postures de sous-énonciation, s'inscrivent dans la logique pragmatique d'atténuation des peines de l'accusé Vasco d'une part, et des stratégies d'évitement de nouveaux chefs d'inculpation à l'encontre de l'accusé et du témoin-confieur petit père lui-même, d'autre part :

- g) ... Ce haïku, c'était sans doute un procès, c'était peut-être la taule, en tout cas une amende bien salée. Ça voulait dire que j'étais dans la merde. J'ai relu le haïku... avec un sourire ingénu, en prenant un petit air innocent. Dieu savait pourtant qu'en l'espèce je ne l'étais pas, innocent, mais Dieu ne met pas en examen et le juge si. Alors, a insisté le juge, ça veut dire quoi ce haïku ? (...) Aucune idée, j'ai dit. Vous êtes sûr ? Non vraiment, je ne vois pas. (Désérable, 2021 : 65-73).
- h) **Pas mal a dit le juge.** [...] **Très beau, très très beau...** Alors je n'ai rien dit. Pour le bien de Vasco je renoncé à préciser qu'il n'avait fait là que reprendre ceux d'Aragon en substituant le prénom d'Elsa par celui de Tina ». (Désérable, 2021 : 143-144)

Quant aux marques de coénonciation largement dominantes dans le témoignage dont les prototypes se déclinent en e) et f) infra, elles révèlent l'influence positive de cette stratégie énonciative sur le juge d'instruction. Un témoignage aux forces perlocutoires que l'on pourrait dire heureux dans une perspective immanentiste. En se situant dans

une logique extradiégétique ou transcendante, le lecteur jugera le témoignage de petit père à l'égard du juge d'instruction insincère, mais sincère à son propre égard. Ainsi, si le juge d'instruction est incapable de savoir que le témoin petit père n'a pas honoré son serment de dire la vérité, le lecteur bénéficiant des apartés et des stratégies de la double énonciation reconnaît sans ambages le parjure ou l'irrespect du serment initial. Là encore, à l'instar du but illocutoire directif, le but illocutoire promissif attendant au serment est heureux du point de vue du juge d'instruction au regard des postures de coénonciation et malheureux selon le lecteur qui reconnaît que petit père a menti ou a fait de la rétention d'information à plusieurs reprises. Au niveau macrodiscursif ou des macro-actes de langage (Maingueneau, 2001), il ressort que l'auteur essaie de dénoncer dans un cadre littéraire avec les moyens littéraires les parjures insoupçonnés qui ne manquent pas d'émailler les témoignages judiciaires. De ce fait, la procédure inquisitoire comme modalité de charge de la preuve n'est pas forcément efficiente ou exempte d'insuffisance.



## Conclusion

En définitive, l'étude du témoignage judiciaire dans *Mon Maître et mon vainqueur* révèle une pluralité de modalités énonciatives dont les plus emblématiques sont la stratégie de la modalisation autonome avec, en toile de fond, le discours direct oralisé, la double énonciation et la méthode philologique. À cela s'ajoutent les postures énonciatives de surnéonciation, de sousénonciation et de coénonciation. Ces différentes configurations énonciatives et interactives testimoniales ont permis de procéder à une sémiotisation du témoignage judiciaire suivant les principes du carré sémiotique greimassien. Grâce à cette lecture sémiotique, quatre figures énonciatives majeures afférentes au témoignage judiciaire ont été identifiées dans *Mon Maître et mon vainqueur* : le témoin-confident, le témoin-confieur, le confident-juge et le confieur-accusé. Si la relation entre le confident-témoin et le confident-juge se caractérise par la méfiance et la défiance, celle entre le confieur-témoin et confieur-accusé est bâtie sur la confiance. La stratégie de la double énonciation montre de fait qu'un tel schéma

testimonial et interactionnel révèle deux messages majeurs : d'une part, le juge d'instruction en sa qualité de confident-juge ne bénéficie pas d'une vraie déposition de la part du confieur-témoin au cours de l'interrogatoire. Un confieur-témoin qui cache notamment les faits susceptibles d'augmenter ou d'alourdir les chefs d'inculpation. Ce qui fait de l'acte de déposition un acte de protection-dissimulation. D'autre part, en faisant du lectorat un confident, la stratégie de la double énonciation permet de dénoncer, en le révélant, ce double jeu testimonial. Tout ceci sous-tend deux logiques pragmatiques essentielles attenantes au témoignage judiciaire : d'un côté la logique pragmatique de la protection-dissimulation, c'est celui de l'interrelation confident-juge et confieur-témoin. De l'autre, la logique pragmatique de la révélation-dénonciation qui concerne l'interrelation confieur-témoin et confident-lecteur. C'est, en définitive, toute une éthique du témoignage judiciaire qui transparaît ici sous la plume de François Henri Désérable. Le témoin petit père ne témoigne pas pour dire toute la vérité, il témoigne pour se protéger et protéger son ami Vasco. Ainsi Désérable dénonce-t-il de façon implicite cet aspect du témoignage judiciaire fait de duplicité qui n'est pas toujours décelée par le juge d'instruction dans la procédure de la charge de la preuve.

### Références bibliographiques

- ARON, Paul et. Al. 2016. *Le dictionnaire du littéraire*. Paris : PUF.
- BARRO, Jacques. 2021. « L'engagement chez Emile Zola et Norbert Zongo : équations et énonciation ». In *Toumaï*, pp.68-97.
- BARRO, Jacques. *Pragmatique et communication littéraire : l'hétérogénéité énonciative chez Le Clézio*. Ouagadougou, thèse de doctorat. Lettres, 2016.
- BÜYÜKGÜZEL, Safinaz. 2011. « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur ». In *Synergie Turquie*, n°4, pp.139-151.
- DÉSÉRABLE, François-Henri. 2021. *Mon Maître et mon vainqueur*. Paris : Gallimard.
- GENETTE, Gérard. 1972. *Figure III*. Paris : Seuil.
- GREIMAS, Algirdas Julien. 1976. Sémiotique narrative et textuelle. In: *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°11-12, pp. 5-12.
- MAINGUENEAU, Dominique. 2001. *Pragmatique pour le discours littéraire*. Paris : Nathan.
- MANSOUR, Leda. « Discours direct et représentation de la parole intérieure ». *Language and Communication*, Vol. 178,
- MURBACH-VIBERT, Mathias. 2011. *La charge de la preuve en matière civile*. Disponible sur <https://fdv-drv.univ-lyon3.fr> consulté le 15 juillet 2022.
- NEVEU, Franck. 2017. *Lexique des notions linguistiques*. Paris : Armand Colin.
- RABATEL, Alain. « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ». In *Langage*, n°156, pp.3-17.

- RABATEL, Alain. 2005. « Analyse énonciative et interactionnelle de la confiance. A partir de Maupassant ». In *Poétique*, n°144, pp.93-113.
- SÉGUR, Philippe. 2017. « Droit et littérature. Eléments pour la recherche ». In *Revue Droit et Littérature*, pp.107-123.
- TESSIER, Pierre. 1988. *La preuve devant le tribunal civil*. Disponible sur <https://www.regie-energie.qc.ca> consulté le 15 juillet 2022.